

VILLE DE RIQUEWIHR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DU 17 JUIN 2025**

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS SCHNEIDER Mathilde -Anne Sophie LALEVEE - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -Christine VOIRIN

Etaient absents : - M Thierry RENTZ et M Jean Daniel REBER qui a donné procuration à Mme Anne Sophie LALEVEE

Monsieur le Maire félicite Mme Mathilde HANSS SCHNEIDER pour son récent mariage et lui présente au nom du conseil municipal ses chaleureux vœux de bonheur.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2025
- 3) Communications
 - a) Compte rendu de la commission technique du 14 mai 2025
 - b) Compte rendu de la commission des finances du 21 mai 2025
 - c) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 29 avril 2025
 - d) Information composition du conseil communautaire - mandat 2026 - 2032
 - e) Remerciements
 - f) Divers
- 4) Validation des tarifs communaux 2025 en complément de la délibération du 29 octobre 2024
- 5) Modification de crédits ville de RIQUEWIHR en complément de la délibération du 29 avril 2025.
- 6) Attribution des subventions 2025 aux organismes extérieurs
- 7) Autorisation d'ester en justice - dossier SCHMIDT/meublé touristique
- 8) Autorisation d'ester en justice - dossier MIRANY/meublé touristique
- 9) Divers

Il y a lieu de préciser l'ordre du jour de la séance, en y ajoutant un point 9, dénommé « Autorisation donnée au Maire d'ester en justice au nom de la commune dans le cadre de la contestation de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2023 délivrant à la société ALLETTO CARMELLO une autorisation préalable concernant l'installation d'une enseigne », le point N° 10 devenant le point divers. De plus Mr le maire précise que le point 7 et le point 8 seront traités concomitamment sachant qu'il s'agit d'une délibération commune

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER- Karen BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - Christine DEMESSE - Brigitte HAAS- Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (P) - Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

Le conseil municipal autorise cette modification d'autre du jour

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS SCHNEIDER, Mme Karen BURTIGHOFFER propose également sa candidature Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS SCHNEIDER.

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 10	Contre : 3	Abstention : 1

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE -Brigitte HASS - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (p)- -Sylvie STRIBY

Contre : Karen BUTTIGHOFFER, Christine VOIRIN, Denis BAUER
Abstention : Jérôme STURMA

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2025

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril dernier.

Le procès-verbal du 29 avril 2025 est adopté selon les modalités ci-dessous :

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 3

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE -Brigitte HASS - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (p)- -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -

Abstentions ! Karen BUTTIGHOFFER, Christine VOIRIN, Denis BAUER

3) COMMUNICATIONS**a) Compte rendu de la commission technique du 14 mai 2025**

Cette commission a essentiellement pris connaissance du projet de création d'un rond-point sur la route RD3 bis à hauteur de l'entrée de la zone d'activité destiné à sécuriser le passage vers le stade et le camping. Le dossier de demande de subvention a été déposé.

La journée citoyenne a connu un succès certain comme chaque année. Que tous les quelques 80 acteurs soient une nouvelle fois remerciés.

L'inauguration des deux rues récemment rénovées, rue Sébastopol et avenue Méquillet est prévue le jeudi 3 juillet à partir de 18h00.

Des jardins communaux sont libres à la location.

Les élus regrettent les récentes et nombreuses coupures électriques. ENEDIS n'a pas communiqué sur l'origine de ces désagréables désordres.

b) Compte rendu de la commission des finances du 21 mai 2025

La commission des finances s'est penchée sur différents points notamment la mise en œuvre d'une étude patrimoniale pour le château et la maison Méquillet. La fixation du plan délimité des abords dans le cadre du SPR ainsi que le versement d'astreinte en cas de manœuvre aux sapeurs-pompiers ont été abordés. Ces deux derniers points seront soumis au conseil municipal du 1^{er} juillet. Un point friche a également été réalisé.

c) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 29 avril 2025

Date de signature du devis	Libellé	Tiers	Montant HT	Montant TTC
28/04/2025	Changement de section des parcelles n°195-209-210 section 7 vers la section 1 - arpentage friche viticole	YANN LE BOULAIRE SELESTAT	3 840,00 €	4 608,00 €
22/05/2025	Etude patrimoniale du Château des Wurtemberg et maison Méquillet (phase 1)	ALROK CONSEIL BRUNSTATT-DIDENHEIM	19 000,00 €	22 800,00 €
03/06/2025	Rampe PMR salle de la porte haute	SCHRAMM RIQUEWIHR	13 533,71 €	16 240,45 €

Le conseil municipal prend acte.

d) Information composition du conseil communautaire - mandat 2026 - 2032

Le Préfet a adressé une circulaire concernant la future répartition du conseil communautaire pour la mandature 2026-2032. En raison de la baisse démographique, il ne restera plus qu'un seul siège pour Riquewihr. Le bureau du conseil communautaire n'a pas souhaité mettre ce point au vote du conseil communautaire. C'est donc la répartition proposée par l'Etat qui sera instaurée pour la période 2026 à 2032.

e) Remerciements

Différents remerciements sont parvenus en mairie de la part de l'association des Plus Beaux Villages de France suite à l'assemblée générale des plus beaux villages de la terre. Des remerciements aussi pour l'envoi de plantes à l'occasion des grands anniversaires de nos habitants.

f) Divers**4) VALIDATION DES TARIFS COMMUNAUX 2025 EN COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 29 OCTOBRE 2024**

Les tarifs communaux 2025 ont été validés le 29 octobre 2024 par le conseil municipal. Toutefois, lors de la mise en page du compte rendu, la rubrique tarifaire concernant les macarons de stationnement a été malencontreusement supprimée. Il y a lieu de la réintroduire dans le tableau suivant qui n'a subi aucune autre modification.

Tarifs communaux en €

2024			2025		
LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES Incluant la sonorisation					
Salle des Fêtes HDV Sans chauffage Avec chauffage Cuisine incluse	Habitant Riquewihir	Extérieur	Salle des Fêtes HDV Sans chauffage Avec chauffage Cuisine incluse	Habitant Riquewihir	Extérieur
	300 €	800 €		300€	800€
	350 €	850 €		350€	850€
Salle de la Porte Haute Sans chauffage Avec chauffage	Habitant Riquewihir	Extérieur	Salle de la Porte Haute Sans chauffage Avec chauffage	Habitant Riquewihir	Extérieur
	210 €	450 €		210 €	450€
	240 €	480 €		240 €	480€
Préau groupe scolaire gym + occupation domaine public CrossFit	100 € par an			100€ par an	
Salle du Château Sans chauffage Avec chauffage	Habitant Riquewihir	Extérieur	Salle du château Sans chauffage Avec chauffage	Habitant Riquewihir	Extérieur
	300€	800€		300€	800€
	Pas de location en hiver jusqu'au 31 mars	Pas de location en hiver jusqu'au 31 mars		Pas de location en hiver jusqu'au 31 mars	Pas de location en hiver jusqu'au 31 mars
Galerie communale	70 € par jour 85 € les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés		Galerie communale	70€ par jour 85 € les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés	
Galerie communale pendant le marché de Noël	Forfait de 2 500 € pour toute la durée de manifestation de Noël		Galerie communale pendant le marché de Noël	Forfait de 2 500€ pour toute la durée de manifestation de Noël	
Double des clés accès aux salles	60 €		Double des clés accès aux salles	60€	

LOCATIONS DES IMMEUBLES (évolution en 2018)					
Autres immeubles (appartements, garages, jardins) Non soumis à l'indice INSEE +2 %	2% arrondi à l'€ supérieur		Autres Immeubles (appartements, Garages, jardins) Non soumis à l'indice INSEE +2 %	2% arrondi à l'€ supérieur	
Jardins Communaux	65 € par an		Location jardins	65€ par an	
Garages	Le garage par mois		Garages	Le garage par mois	
Ecole élémentaire	65 €		Ecole élémentaire	65€	
Ecole maternelle	92 €		Ecole maternelle	92 €	
Parkings (par mois)	Habitant	Pro et extérieur		Habitant	Pro et extérieur
Place des charpentiers	22 €	90 €		22 €	90 €
Steckgraben	22 €	90 €		22 €	90 €
Rue de la Piscine	22 €	90 €		22 €	90 €
Esplanade remparts	22 €	90 €		22 €	90 €
Ecole maternelle Rue des remparts	15 €	90 €		22 €	90€
	15 €	Pas de location		15 €	Pas de location
		Pas de location			Pas de location
Télécommande Accès aux parkings	42 €	Télécommande Accès aux parkings	42€		
Réservation Parking public	50€ Droit de place 4€ en sus	Réservation Parking public	50€ Droit de place 4 € en sus		
Tarif Riquewihrien	25 € et 3 € par voiture en sus	Tarif Riquewihrien	25€ et 3€ par voiture en sus		

Forfait Post Stationnement	1 h 00	3.50€	Forfait Post Stationnement	1 h 00	3.50€
	2 h 00	4.50 €		2 h 00	4.50 €
	3 h 00	6.00 €		3 h 00	6.00 €
	4 h 00	7.00 €		4 h 00	7.00 €
	7 h 00	9 €		7 h 00	9 €
	7 h 25	40 €		7 h 25	40 €
Stationnement BUS Place Jean Monnet	10h00	40€	Stationnement BUS Place Jean Monnet	10h00	40€
Stationnement Camping-cars	La nuit De 19h à 9h	10€	Stationnement Camping-cars	La nuit De 19h à 9h	10€
	De 9h à 19h	20 €		De 9h à 19h	20 €
	FPS	40 €		FPS	40 €
	/	/		/	/
Parking du Vignoble	Gratuité 40mn	Supprimée	Parking du Vignoble		
	Par tranche de 10 min < 1 h	0.60 € 1h = 3 €		1 ^{ère} heure 7j/7j 8h à 22h	1.50 € TTC/20 min soit 4.50 € TTC/heure
	Par tranche de 10 min > 1 h	0.30 € 2h = 4,50 €		Après 1 heure 7j/7j 8h à 22h	0.70 € TTC/20 min soit 2.10 € TTC/heure
	22h00 à 8h00 par tranche de 20 min	0.20 €		Tarif de nuit 7j/7j 22h à 8h	0.40 € TTC/30 min soit 0.80 € TTC/heure

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (évolution en 2023)

2024		2025	
Embarras Sur voie publique	50 €	Embarras Sur voie publique	50€
Nettoyage d'un site pour donner suite à dépôt d'immondices	250 €	Nettoyage d'un site pour donner suite à dépôt d'immondices	250€

Terrasse mobile	110 € le m ²	Terrasse mobile	110 € le m ²
Terrasse fixe	200 € x superficie en m ² + 91/365ème	Terrasse fixe	200€ x superficie en m ² + 91/365ème
Camion de vente	20 €	Camion de vente	20€
Cirque (Caution : 100 €)	15 €	Cirque (Caution : 100 €)	15€
Convention de partenariat Cours privées	275 € par stand dont 75 € pour enlèvement des déchets dont 100 € reversés au comité des fêtes	Convention de partenariat Cours privées	275 € par stand dont 75 € pour enlèvement des déchets dont 100 € reversés au comité des fêtes
Stand Marché de Noël Par mètre linéaire	3.50 €	Stand Marché de Noël Par mètre linéaire /par jour	3.50€
Tarifs sécurité Marché de Noël		Tarifs sécurité Marché de Noël	
Hôtel et meublé 4*	150 € + 2 € forfaitaire par chambre	Hôtel et meublé 4*	150 € + 2 € forfaitaire par chambre
Restaurant	100 €	Restaurant	100€
Etablissement avec un stand devant	130 €	Etablissement avec un stand devant	130 €
Tous commerces confondus	70 €	Tous commerces confondus	70€ 70€
Exposants	70 €	Exposants	50€
Exposants	50 €	Viticulteurs	50 €
Viticulteurs	50 €	Autres loueurs	60€ par logement ou chambre et 40 € les deux premiers
Autres loueurs	60 € par logement ou chambre et	Autres loueurs de 3 logements et plus	40 € les deux premiers
Autres loueurs de de 3 logements	40 € les deux premiers		
Enlèvement des ordures ménagères	75 €	Enlèvement des ordures ménagères - (surplus lié à la manifestation)	75€

Par chalet durant le marché de Noël		Par chalet durant le marché de Noël	
Salle du château Marché de Noël des Riquewihriens	70 € par stand pour 6 jours (Sans chauffage)	Salle du château Marché de Noël des Riquewihriens	100 € par stand pour 9 jours (Sans chauffage)
Vente de raisin	20 € par jour	Vente de raisin	20 € par jour

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (pas d'évolution depuis 2014)

Abonnement à l'année	Adulte	8 €	Abonnement à l'année	Adulte	8 €
	Lycéens et étudiants	4 €		Lycéens et étudiants	4 €
	Enfants - 16 ans	Gratuit		Enfants - 16 ans	Gratuit

ASSAINISSEMENT (évolution en 2023)

2024		2025	
Contrôle et frais administratifs Prix Hors taxes	130 € HT	Contrôle et frais administratifs Prix Hors taxes	130 € HT

PHOTOCOPIES (pas d'évolution depuis 2014)

2023		2024	
Document simple A3 A4 Copie couleur	Par copie	Document simple A3 A4 Copie couleur	Par copie
	0.30 €		0.30 €
	0.20 €		0.20 €
	1 €		1 €
Document Etat civil Extrait acte état civil Copie intégrale d'acte	Par acte	Document Etat civil Extrait acte état civil Copie intégrale d'acte	Par acte
	8 €		8 €
	16 €		16 €
Document urbanisme	Par copie	Document urbanisme	Par copie

Relevé matrice cadastrale Extrait PLU /cadastre	0,50 € 1 €	Relevé matrice cadastrale Extrait PLU / cadastre	0,50 € 1 €
--	---------------	---	---------------

CONCESSIONS CIMETIERE (évolution en 2017)

2024		2025	
Tombe	Concession	Tombe	Concession
Simple 30 ans	170 €	Simple 30 ans	170 €
Double 30 ans	340 €	Double 30 ans	340 €
Case columbarium 15 ans	310 €	Case columbarium 15 ans	310 €
Case columbarium 30 ans	620 €	Case columbarium 30 ans	620 €

DIVERS

2024		2025	
Mise à disposition Personnel des services techniques + administratifs pour recherche copie PC/DP/AT + recherche généalogique Par agent, par heure	60 €	Mise à disposition Personnel des services techniques + administratifs pour recherche copie PC/DP/AT/facture Par agent, par heure	60€
Véhicule communal Avec chauffeur par heure Pas de location du tracteur	90 €	Véhicule communal Avec chauffeur par heure Pas de location du tracteur	90 €
Prêt compteur d'eau	20 € HT	Prêt compteur d'eau	20 € HT
M3 d'eau	2 € TTC	M3 d'eau utilisé à l'occasion d'un prêt - forfait minima de 10m3	2€ TTC

ASSAINISSEMENT

2024	2025
------	------

<p>Participation pour le financement de l'assainissement collectif Maison individuelle HT</p> <p>Pour un premier logement : 3 100 € Pour un deuxième logement : 2 500 € Pour un troisième logement : 2 000 € Pour un quatrième logement et suivants 1 000 €</p> <p>Maison bi-famille, accolée ou groupes d'habitations HT 3 100 € / logement</p> <p>Immeubles collectifs (toutes catégories) HT</p> <p>Pour un logement : 3 100 € Pour deux logements : 2 800€ par logement Pour trois logements : 2 500 € par logement Pour quatre logements : 2 150 € par logement Pour cinq logements : 1 920 € par logement Pour "n" logements : "n" x 1 550 €</p>	<p>Participation pour le financement de l'assainissement collectif Maison individuelle HT</p> <p>Pour un premier logement : 3 100 € Pour un deuxième logement : 2 500 € Pour un troisième logement : 2 000 € Pour un quatrième logement et suivants 1 000 €</p> <p>Maison bi-famille, accolée ou groupes d'habitation HT 3 100 € / logement</p> <p>Immeubles collectifs (toutes catégories) HT</p> <p>Pour un logement : 3 100 € Pour deux logements : 2 800€ par logement Pour trois logements : 2 500 € par logement Pour quatre logements : 2 150 € par logement Pour cinq logements : 1 920 € par logement Pour "n" logements : "n" x 1 550€</p>
<p>Participation pour le financement à usage domestique HT</p> <p>Résidence hôtelière et hôtel : 3 100 € + 30 % par logement où chambre</p> <p>Restaurants - 100 m² : 3 100 € + 100%</p> <p>Restaurant + 100 m² 3 100 € + 150%</p> <p>Sanitaires, Sociaux et Culturels 3100 € 50 % pour un 2ème bâtiment et suivants</p> <p>Artisanaux Industriels Commerciaux Agricoles, viticoles Autres 3 100 €</p>	<p>Participation pour le financement à usage domestique HT</p> <p>Résidence hôtelière et hôtel : 3 100 € + 30 % par logement où chambre</p> <p>Restaurants - 100 m² : 3 100 € + 100%</p> <p>Restaurant + 100 m² 3 100 € + 150%</p> <p>Sanitaires, Sociaux et Culturels 3100 € 50 % pour un 2ème bâtiment et suivants</p> <p>Artisanaux Industriels Commerciaux Agricoles, viticoles Autres 3 100 €</p>

DOCUMENTS DE STATIONNEMENT			
2024		2025	
Résident (durée du véhicule intra et extra muros)	4 € (Durée du véhicule intra et extra muros)	Résident (Durée du véhicule intra et extra muros)	4€
Travail / exposants Noël (annuel)	60 €	Travail / exposants Noël (annuel)	60€
Visiteurs à partir de 3j	5 € par jour Vendus par plaquettes de 10	Visiteurs à partir de 3j	5€ par jour Vendus par plaquett de 10
Vendangeurs (durée des vendanges)	6 €	Vendangeurs (durée des vendanges)	6€
Résidence secondaire	30 €	Résidence secondaire	30 €

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de valider la grille tarifaire 2025 complétée

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS SCHNEIDER Mathilde -Anne Sophie LALEVEE (P) -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

5) MODIFICATION DE CREDITS VILLE DE RIQUEWIHR EN COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 29 AVRIL 2025.

Il est proposé d'abroger la délibération de modification crédit du 29 avril dernier suite à une discordance entre les chapitres alors indiquée, il y a lieu de voter la modification de crédit suivante avec les chapitres ajustés à la demande du SGC, ceci pour le budget principal selon le tableau ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 040					
				280422	7 500,00
				280415342	5 913,00
040	TOTAL	0,00	040	TOTAL	13 413,00
Chapitre 041					
	2313	244 729,42		2031	233 023,81
				2033	11 705,61
041	TOTAL	244 729,42	041	TOTAL	244 729,42
Chapitre 20					
	2031	13 413,00			0,00
20	TOTAL	13 413,00		TOTAL	0,00
TOTAL SID		258 142,42	TOTAL SIR		258 142,42

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 042					
	6811	13 413,00			
042	TOTAL	13 413,00	042	TOTAL	0,00
Chapitre 75					
				75888	13 413,00
	TOTAL	0,00	75	TOTAL	13 413,00
TOTAL SFD		13 413,00	TOTAL SFR		13 413,00

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS SCHNEIDER Mathilde -Anne Sophie LALEVEE (P) -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

6) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ORGANISMES EXTERIEURS

La commission des finances du 21 mai 2025 propose d'attribuer les subventions aux organismes extérieurs, comme suit :

	Demandes 2025	Montant attribué en 2024 en €	Montant proposé en 2025 en €
Ligue contre le cancer	Subvention annuelle de soutien	600 €	600€
SEPIA	Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescentes	0 €	100€
APALIB/ Amaelles 75 Allée Gluck BP 2147 68060 MULHOUSE Cedex	Pour promouvoir les activités et le logement nécessaire au bien vieillir en toute autonomie 10 bénéficiaires à Riquewihr (7 à des activités physiques -3 téléassistance)	500 €	500€
APAMAD / Amaelles 75 Allée Gluck BP 2147 68060 MULHOUSE Cedex	Pour aider au quotidien la personne âgée ou en situation d'handicap ainsi que le proche aidant 4 bénéficiaires aide à domicile + 1 protection juridique des majeurs-3 repas domicile	300 €	300€
LA MANNE 23 rue du Galtz	Nourrir correctement les concitoyens malgré les difficultés 2 familles de Riquewihr	0 €	100€

68000 COLMAR			
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS DE RIBEAUVILLE 1 place du Général de Gaulle 68150 RIBEAUVILLE	Equipements et tenues conformes aux exigences départementales 1 jeune	0 €	50€

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer des subventions à différents organismes au titre de l'année 2025 selon les montants indiqués ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS SCHNEIDER Mathilde -Anne Sophie LALEVEE (P) -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

7) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DOSSIER SCHMIDT/MEUBLE TOURISTIQUE

8) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DOSSIER MIRANY/MEUBLE TOURISTIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022 portant délégation permanente par le conseil municipal au maire en application des articles L. 2121-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles L. 631-7, L. 631-7 A, L. 631-9, L. 651-2 et article L. 651-3 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le règlement n°109/2024 relatif aux autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation sur le territoire de la Ville de Riquewihr pris en application des articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que le règlement n°109/2024, pris en application des articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, instaure un régime d'autorisation préalable au changement d'usage de locaux destiné à l'habitation délivrée par le Maire selon les modalités de ce règlement et fixe les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation ;

Considérant que le règlement n°109/2024 précise, en son article 9, que le fait, pour toute personne, d'enfreindre les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction

et de l'habitation ou de contrevenir au règlement est passible des condamnations prévues aux articles L. 651-2 et L. 651-3 du Code de la construction et de l'habitation ;
 Considérant que l'article 10 du règlement n°109/2024 précise que le Maire de Riquewihir est chargé de l'exécution du règlement ;

Considérant que, conformément à l'article L. 651-2 du Code de la construction et de l'habitation, toute personne qui enfreint les dispositions des articles L. 631-7 ou L. 631-7-1 A ou qui ne se conforme pas aux conditions ou obligations imposées en application des mêmes articles est condamnée à une amende civile ;

Considérant que cette amende est prononcée par le président du tribunal judiciaire statuant selon la procédure accélérée au fond sur assignation de la commune dans laquelle est situé le local irrégulièrement transformé ;

Considérant que le produit de l'amende est intégralement versé à la commune dans laquelle est situé ce local ;

Considérant que sur assignation de la commune dans laquelle est situé le local irrégulièrement transformé, le président du tribunal ordonne le retour à l'usage d'habitation du local transformé sans autorisation, dans un délai qu'il fixe ;

Considérant que, dans ces objectifs, le Maire a mandaté le cabinet d'avocat SOLER-COUTEAUX et associés aux fins d'assigner Madame Nathalie SCHMITT, la SASU TM&G MIRANY FINANCES et la SASU LIONS GROUP ;

Considérant que les assignations ont été signifiées en date du 23 décembre 2024 ;

Considérant que le point 16 de la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022 portant délégation permanente par le conseil municipal au maire donne délégation générale à Monsieur le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Considérant dès lors qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser expressément le Maire de Riquewihir à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de tout litige concernant l'application des dispositions des articles L. 631-7 et suivant du Code de l'habitation et de la construction ;

Le conseil municipal,

AUTORISE expressément Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de tout litige concernant l'application des dispositions des articles L. 631-7 et suivants du Code de l'habitation et de la construction.

AUTORISE, par conséquent, Monsieur le Maire à assigner Madame Nathalie SCHMITT, la SASU TM&G MIRANY FINANCES et la SASU LIONS GROUP dans le cadre des litiges concernant l'application des dispositions des articles L. 631-7 et suivants du Code de l'habitation et de la construction.

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 11	Contre : 2	Abstention : 1

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS SCHNEIDER Mathilde -Anne Sophie LALEVEE (P) --Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -

Contre : Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER

Abstention : Christine VOIRIN

9) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONTESTATION DE L'ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 1^{ER} FEVRIER 2023 DELIVRANT A LA SOCIETE ALLETTO CARMELLO UNE AUTORISATION PREALABLE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022 portant délégation permanente par le conseil municipal au maire en application des articles L. 2121-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Considérant que le Maire a mandaté le cabinet d'avocat SOLER-COUTEAUX et associés pour former un recours en annulation contre l'arrêté préfectoral en date du 1er février 2023 délivrant à la société ALLETTO CARMELLO une autorisation préalable concernant l'installation d'une enseigne qui porte atteinte à la qualité paysagère de la rue de la Couronne.

Considérant que le recours a été enregistré par le tribunal administratif de STARSBOURG le 29 mars 2025 sous le numéro 2302239-4.

Considérant que le point 16 de la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022 portant délégation permanente par le conseil municipal au maire donne délégation générale à Monsieur le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Considérant dès lors qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser expressément le Maire de Riquewihr à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de ce litige ;

Le conseil municipal,

AUTORISE expressément Monsieur le Maire à intenter toutes les actions en justice au nom de la commune en contestation de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2023 délivrant à la société ALLETTO CARMELLO une autorisation préalable concernant l'installation d'une enseigne.

Nombre de votants : 14	Dont présents : 13	Dont procuration : 1
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER- Denis BAUER - Karen BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE

- HAAS Brigitte - HANSS SCHNEIDER Mathilde -Anne Sophie LALEVEE (P) -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

10) DIVERS

M le maire rappelle les prochaines dates de réunion notamment celle du 24 juin prochain et celle du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025

La séance est levée à 19h30.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2025
- 3) Communications
 - a) Compte rendu de la commission technique du 14 mai 2025
 - b) Compte rendu de la commission des finances du 21 mai 2025
 - c) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 29 avril 2025
 - d) Information composition du conseil communautaire - mandat 2026 - 2032
 - e) Remerciements
 - f) Divers
- 4) Validation des tarifs communaux 2025 en complément de la délibération du 29 octobre 2024
- 5) Modification de crédits ville de RIQUEWIHR en complément de la délibération du 29 avril 2025.
- 6) Attribution des subventions 2025 aux organismes extérieurs
- 7) Autorisation d'ester en justice - dossier SCHMIDT/meublé touristique
- 8) Autorisation d'ester en justice - dossier MIRANY/meublé touristique
- 9) Autorisation donnée au Maire d'ester en justice au nom de la commune dans le cadre de la contestation de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2023 délivrant à la société ALLETTO CARMELLO une autorisation préalable concernant l'installation d'une enseigne
- 10) Divers

Etaient présents: Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER, Karen BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS SCHNEIDER Mathilde -Anne Sophie LALEVEE (P) - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -Christine VOIRIN

Etaient absents : - M Thierry RENTZ et M Jean Daniel REBER qui a donné procuration à Mme Anne Sophie LALEVEE

Procès-verbal certifié exécutoire pour ses pages N°103 à N° 121, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 19 juin 2025
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.

La secrétaire de séance,
Mathilde HANSS SCHNEIDER

Le Maire,
Daniel KLACK

